

# COMMUNE DE SAINT PRIVAT EN PERIGORD

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2024

### PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Saint-Privat des Prés, sous la Présidence de Pascale ROUSSIE-NADAL, Maire.

**Date de convocation du conseil** : le 09 septembre 2024

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Pascale ROUSSIE-NADAL, Monsieur pierre De CUMOND, Dominique RABOISSON, Monsieur Rémi CHAUSSADE, Fabienne PICHOT, Joelle STRUFFERT, Alain LUCOT, Hélène PRADIER, Denise RAGOT, Condemine Cyril,

**Absents excusés** : Joelle REYREL a donné pouvoir à Pascale ROUSSIE-NADAL, Maxime CLAIRAUD a donné pouvoir à Cyril CONDEMINE, Christine VAYSSE a donné pouvoir à Joëlle STRUFFERT, Marie-Christine MALBEC-ANDRIEUX a donné pouvoir à Denise RAGOT, Éric MONROUX n'a pas donné pouvoir, Monsieur Didier JACQUIN a donné pouvoir à Pierre De Cumond, Christine CHARRIER n'a pas donné pouvoir.

**Secrétaire de Séance** : Madame Hélène PRADIER

**Autres personnes présentes** : Riad LATIOUI, Secrétaire de Mairie, Philippe LUPRIS, Agent administratif polyvalent

Madame Le Maire, après avoir procédé à la vérification du quorum, valide la tenue de cette séance.

Madame le Maire, propose au Conseil Municipal d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Jean-Louis VESSIERE.

Madame le Maire présente au vote du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 17 juillet 2024.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité (15 voix pour) valide le procès-verbal.

### ORDRE DU JOUR

1. Décision modificative N°3
2. Convention de partenariat ALSH de Saint-Aulaye
3. Demande de subvention Séjour
4. SDE 24 - Convention de modernisation de l'éclairage public
5. Contrat d'apprentissage – prolongation du contrat
6. Indemnité horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)
7. Renouvellement de la convention des agences postales

### QUESTIONS DIVERSES :

8. Agriculteur Biologique
9. Musée : accueil des nouveaux donateurs et des bénévoles – dispositions pour 2025
10. Travaux (avancement des travaux)
11. Cimetières

## Finances :

1/ Décision Modificative N°2 - Budget Principal :

Après avoir pris l'attache du Trésorier municipal, il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de corriger une erreur qui s'est glissée dans le budget principal. Pour ce faire, celle-ci sera corrigée selon le tableau suivant :

<b>COMMUNE SAINT PRIVAT EN PERIGORD</b>		<b>DM n°3 2024</b>
Code INSEE	Budget Principal	

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM N°3

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	1 630.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 630.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-75888 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 630.00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 630.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 630.00 €</b>	<b>1 630.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité (15 voix pour) autorise, Madame Le Maire a procédé à cette modification budgétaire.

2/ Accueil de loisirs Sans Hébergement de Saint-Aulaye :

Madame Le Maire informe que l'accueil de loisirs de Saint-Aulaye, « les Renardeaux » accueille les enfants de la commune de Saint Privat en Périgord. Afin que ce service soit accessible à tous les enfants de notre commune il est nécessaire de conventionner avec la commune de Saint-Aulaye-Puymangou suite à une augmentation importante des tarifs.

Une prise en charge par la commune de :

- 10,00 € pour une journée complète
- 8,00 € pour une demi-journée

Ainsi, cette convention permet de diminuer le reste à charge des usagers pour l'accès à l'accueil de Loisirs.

Sans cette participation, les familles devront payer entre 11,50 € et 18,00 € la journée ou entre 9,00 € et 13,50 € la demi-journée en fonction de leur quotient familial comme défini dans le tableau suivant :

<i>Quotient Familial</i>	<b>Habitants de la commune de Saint-Aulaye-Puymangou et Hors commune sous convention</b>		<b>Habitants Hors commune sans convention</b>	
	Tarif Journée	Tarif ½ journée	Tarif Journée	Tarif ½ journée
<i>1401 et +</i>	8,00 €	5,50 €	18,00 €	13,50 €
<i>901 à 1400</i>	7,00 €	5,00 €	17,00 €	13,00 €
<i>623 à 900</i>	5,50 €	4,00 €	15,50 €	12,00 €
<i>401 à 622</i>	4,00 €	3,00 €	14,00 €	11,00 €
<i>0 à 400</i>	3,00 €	2,00 €	13,00 €	10,00 €
<i>RSA socle</i>	1,50 €	1,00 €	11,50 €	9,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité (15 voix pour), Madame Le Maire à mettre tout en œuvre pour conventionner avec le centre de loisirs de Saint-Aulaye Puymangou.

3/ Demande de subvention pour l'organisation d'un séjour :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention qui émane du centre hospitalier de la Meynardie. En effet, chaque année, le service animation de la Meynardie organise pour les résidents un séjour de vacances. Cette année, il s'agit d'emmener 4 résidents de la Meynardie dans le cadre d'un séjour inter-établissements qui se déroule du 16/09/2024 au 20/09/2024 à Casteljaloux. Pour ce faire il sollicite la Mairie pour une participation sous forme de subvention pour ce séjour.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité (15 voix Pour), autorise Madame Le Maire à accorder une subvention d'un montant de 50,00 € pour participer à ce séjour.

#### **Travaux :**

4/ SDE24 : remplacement de 41 foyers dans le cadre de la réhabilitation de l'éclairage public :

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 23 mai 2023, Monsieur JAUZELON du SDE24 était intervenu pour nous présenter le projet de travaux de réhabilitation de l'éclairage public de Saint Privat en Périgord. A l'issue de cette présentation, il nous demandait de faire le choix entre deux propositions pour notre éclairage public. Soit ne remplacer que les éclairages endommagés par la grêle (soit les 33 foyers impactés par la grêle). Soit les 33 foyers impactés par la grêle et les 41 foyers vétustes qui consomment.

#### **Après étude :**

- Proposition 1 : 33 foyers à changer suite à l'orage de grêle, la commune réalisera une économie de **653,73 € par an** sur la consommation en éclairage public.
- Proposition 2 : 33 foyers + 41 foyers, la commune réalisera une économie de **1 390,96 € par an** sur la consommation en éclairage public.

Le coût estimatif du projet est de : **64 917,00 € HT soit 77 900,40 € TTC**

Le reste à charge pour la commune est de **42 196,00 € HT soit 50 635,20 € TTC**

Ces travaux sont réalisables sur plusieurs années à compter de 2025. Pour exemple, si la commune souhaite adhérer au projet pour une période de 3 ans à compter de 2025, il y aura alors 3 tranches (2025, 2026, 2027) pour un montant de 21 639,00 € HT, soit **25 966,80 € TTC** pour un reste à charge de 14 066,00 € HT, soit **16 879,20 € TTC** par année.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité (15 voix Pour), autorise Madame Le Maire à mettre tout en œuvre pour mandater les travaux de modernisation de l'éclairage public de la commune en une seule tranche, soit pour un montant total de 42 196,00 € HT correspondant à 50 635,20 € TTC.

#### **Ressources Humaines :**

5/ Contrat d'apprentissage :

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal que suite à notre demande de prolongation du contrat d'apprentissage d'un agent, la DREEDTS (Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) nous a accordé le renouvellement de celui-ci pour une durée de 1 an. L'agent pourra donc bénéficier d'une prolongation d'1 an pour passer son diplôme. Son contrat est donc prolongé jusqu'au 13 août 2025 contrairement aux 2 ans prévus à l'origine car l'agent a déjà profité d'un aménagement de la formation sur une période plus longue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité (15 voix pour) Madame Le Maire à prolonger le contrat d'apprentissage de l'agent pour une durée de 1 an selon la validation de la DREETS.

6/ Indemnité horaire pour travaux supplémentaires :

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la demande de la trésorerie municipale, il est nécessaire de mettre en place l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires pour les agents qui bénéficient d'heures supplémentaires. Afin que celles-ci soient prises en charge par les services de la trésorerie au moment du mandatement de la paie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité (15 voix pour) autorise Madame Le Maire à instaurer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHST).

## **Partenaire :**

7/ Agences Postales.

Dans le cadre du Contrat de Présence Postale qui régit le partenariat entre La Poste et l'Association des Maires de France et l'Etat, une nouvelle convention a été négociée avec les modifications suivantes :

- Une durée de convention entre **1 et 9 ans** sans tacite reconduction
- Une accessibilité horaire minimum de **12H00 par semaine**
- **Une offre de service élargie** pour répondre aux besoins des habitants :
  - Proposition des services complémentaires (La Poste Mobile, tablette Ardoiz pour les seniors, dispositif Veiller sur mes parents)
  - Cette activité participe à une rémunération complémentaire de La Poste Agence dès le 1€
- Une rémunération **valorisant l'activité** :
  - Une indemnité forfaitaire garantie revalorisée annuellement par l'Observatoire National de Présence Postale (ONPP).
  - Si l'activité générée engendre un montant supérieur à l'indemnité forfaitaire garantie, la commune percevra une rémunération plus élevée.
- **Une formation** à distance plus accessible.
- **Un suivi annuel** pour faire un bilan et identifier des actions à mettre en œuvre pour améliorer le service. Cette rencontre réunira le Directeur de Secteur, le Maire de la commune et l'agent territorial assurant la gestion de La Poste Agence.

Après en avoir délibéré ; le Conseil Municipal, à l'unanimité (15 voix pour), autorise Madame Le Maire à mettre tout en œuvre pour conventionner avec La Poste pour le maintien des agences postales sur la commune pour une durée de 9 ans Saint Antoine-Cumond et Saint Privat des prés).

## Questions diverses :

### 8/ Agriculture biologique :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une administrée a demandé s'il existait une exonération pour les agriculteurs qui s'installent en production biologique.

Après concertation et à la vue du nombre de demandes d'agrément « bio » (très peu concernés), les élus ne jugent pas utile de mettre en place une exonération spécifique pour les agriculteurs en bio.

### 9/ travaux en cours :

Madame Le Maire fait le point des travaux et opérations en cours sur la commune :

- Logement Conventionné – 63 rue du lavoir (Fin des travaux début octobre pour une réception la première quinzaine d'octobre).
- Logement conventionné – 61 rue des musées (Monsieur GEORGES, architecte en charge de cette opération va proposer prochainement les premières esquisses du projet – Maintenant que le bâtiment est sécurisé).
- Église de Festalemps (les travaux avancent et seront terminés fin octobre-courant novembre)

Musée : Monsieur LUCOT explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remercier les donateurs qui ont légué des pièces qui agrémentent le musée. Pour ce faire il souhaite fixer une date pour les recevoir au Musée de préférence. Il intervient également sur le problème de condensation observé au niveau de la dalle en verre et demande si les agents techniques peuvent intervenir pour essayer de solutionner le problème.

- Cimetière : Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'agrandir le cimetière de Saint Antoine-Cumond et le parking du cimetière de Festalemps. Les propriétaires des terrains qui jouxtent les cimetières vont être contactés. Concernant le règlement des cimetières, Monsieur RABOISSON est en train de travailler sur un règlement commun en prenant pour base celui de Saint Privat des Prés.

### 10/ École de Saint Privat :

- Activité piscine (Madame Pichot se fait rapporteur de la commission scolaire et précise les éléments abordés durant sa rencontre avec la nouvelle directrice de l'école. Elle informe le Conseil Municipal de la volonté des enseignantes de s'inscrire dans un projet pérenne d'apprentissage à la natation et à la découverte du milieu aquatique (elles souhaitent que l'ensemble des enfants de l'école puissent accéder à l'activité piscine jusqu'alors réservée au plus grand – même aux élèves de petite section) pour ce faire, elles demandent à la municipalité de bien vouloir valider ce projet et lui attribuer une subvention à hauteur de 1200,00 € couvrant le transport en autocar entre l'école et la piscine pour tous les élèves de l'école.

### 11/ Manifestations communales :

- Octobre rose – Les mairies seront décorées comme auparavant et les objets (goodies) seront exposés dans chaque mairie pour la vente. Une marche est organisée le 19 octobre avec un pot offert en fin de matinée.
- Décorations de Noël – Madame STRUFFERT se fait le rapporteur de cette activité, elle expose au conseil municipal les difficultés rencontrées pour réunir des bénévoles pour la conception des décorations sur la commune. Très peu de gens répondent présents aux dates fixées pour ses interventions. Madame STRUFFERT pose la question de savoir s'il est éventuellement possible d'envisager l'achat de décoration pour couvrir cette activité de décorations. L'ensemble des élus émettent un avis favorable à cette demande.
- Repas des aînés : Madame STRUFFERT explique au Conseil Municipal que la date du repas des anciens est fixée au samedi 22 décembre 2024 à 12h00 à la salle des fêtes de

Saint Antoine-Cumond. Il est nécessaire de faire un courrier (celui-ci est déjà prêt en mairie), elle souhaite également que les élus puissent distribuer ces courriers dans la semaine qui suit aux usagers afin de recevoir un retour rapide des anciens pour connaître le nombre de convives au repas.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H20.**

DIFFUSION		
Pascale ROUSSIE-NADAL	Dominique RABOISSON	Rémi CHAUSSADE
Christine VAYSSE	Denise RAGOT	Alain LUCOT
Pierre de CUMOND	Joëlle STRUFFERT	Hélène PRADIER
Éric MONROUX	Cyril CONDEMINÉ	
Fabienne PICHOT	Christine CHARRIER	
Didier JACQUIN	Joëlle REYREL	
Marie-Christine MALBEC ANDRIEUX	Maxime CLAIRAUD	

Le secrétaire de séance,  
Madame Hélène PARDIER



Le Maire,  
Pascale ROUSSIE-NADAL

